

Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement

Orientations du réseau national

- COLLECTE DES INFORMATIONS
- BASE DE DONNEES
- VALIDATION DES DONNEES
- MISE A DISPOSITION DES INFORMATIONS
- CARACTÉRISTIQUES DU PORTAIL INTERNET

Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement

Collecte des informations (1/2)

- OS 1 : Nature des données
 - Le réseau a vocation à
 - rendre compte de l'ensemble de la surveillance du territoire.
 - servir de relais d'information des pouvoirs publics auprès des populations pour rendre compte des événements et incidents impliquant des substances radioactives.
- OS 2 : Les producteurs de données
 - Les producteurs (commanditaires) de données devront être authentifiés ainsi que les laboratoires (internes ou externes à l'organisme commanditaire).
 - Ces laboratoires, autres que ceux de l'IRSN, devront être agréés avant que les résultats de leur mesures ne puissent être publiés.

Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement

Collecte des informations (2/2)

- OS 3 : Transmission des données et format
 - Les acteurs de la mesure doivent pouvoir transmettre leurs données de manière simple quel que soit leur nombre. Cette transmission sera exclusivement électronique, au format défini par l'IRSN.
 - Cependant, les petites structures productrices d'un nombre limité de données devront avoir la possibilité de transmettre leurs résultats dans un format informatique type excel ou word, avec formatage des données par l'IRSN.
- OS 4 : Perspective d'évolution de la BD
 - La BD devra pouvoir évoluer pour intégrer des données sur les rejets

Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement



Base de données (1/2)

- OS 5 : Développement

- La base de données regroupant les résultats des mesurages doit être développée à l'aide de logiciels commercialisés sur le marché.
- Son infrastructure doit être conçue afin d'en permettre les modifications ultérieures et d'en faciliter la maintenance.
- Elle doit pouvoir être utilisée simultanément par un nombre suffisant d'utilisateurs.



Réseau national
de mesures de la radioactivité de l'environnement

Base de données (2/2)

- OS 6 : Compatibilité avec d'autres Outils
 - La base de données sera conçue de façon à assurer la compatibilité avec les bases de données nationales/internationales gérant des données similaires :
 - BDQA (base de données sur la qualité de l'air et norme ISO 7168),
 - BD Sise Eau et plus généralement le système RNDE sur les eaux,
 - BD Cartage système de géoréférencement.
 - Un système devra permettre l'échange automatisé de données avec les bases de données de l'UE, de l'AIEA, des pays suivants (Allemagne, Suisse, Belgique...) ou à défaut une transmission simplifiée.

Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement

Validation des données (1/2)

- OS 7: Validation technique des données
 - Les mesures et leurs informations connexes sont de la responsabilité du producteur de données. Une donnée ne devient accessible aux autres utilisateurs qu'à l'issue de cette validation.
 - Afin d'éviter des erreurs, des outils simples de vérification devront être prévus (données aberrantes, dérive...).
- OS 8/9 : Validation administrative des données
 - L'identification, l'authentification et l'habilitation des organismes à transmettre des données est de la responsabilité des administrateurs.
 - La nature des données à transmettre est de la responsabilité de l'ASN.
 - Des outils de vérification automatique devront être mis en place.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réseau national

de mesures de la radioactivité de l'environnement

Validation des données (2/2)

- OS 10 : Modification des données
 - Le producteur d'une mesure garde la faculté de la modifier.
 - La modification de toute donnée publiée devra faire l'objet d'une traçabilité.





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réseau national

de mesures de la radioactivité de l'environnement

Mise à disposition des informations (1/5)

- OS 11 : Dispositions communes à tous les utilisateurs (administrateurs et publics)
 - L'utilisateur doit
 - être explicitement averti que les données sont publiées sous la responsabilité de leur producteur,
 - avoir un accès simplifié à tout ou partie des informations connexes et commentaires associés aux mesures,
 - avoir un accès aux données anciennes, éventuellement après un archivage adapté.



Réseau national
de mesures de la radioactivité de l'environnement

Mise à disposition des informations (2/5)

- OS 12/13 : Accessibilité au données
 - La consultation doit être particulièrement aisée et intelligible.
Plusieurs cheminements (cartographie, localisation, organisme, matrice, mesure) doivent permettre d'accéder aux données disponibles,
 - La consultation d'une donnée doit pouvoir être assortie d'une valeur de référence (valeur réglementaire, valeurs usuuellement constatées...).

Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement

Mise à disposition des informations (3/5)

- OS 14 : Accessibilité aux données détaillées
 - L'utilisateur qui souhaite aller plus loin
 - doit avoir accès de manière exhaustive aux résultats de mesure,
 - doit disposer d'un outil de requête intégré lui permettant l'obtention de croisements simples des principaux paramètres (situation géographique de la mesure, nature de la mesure, matrice).
 - Les résultats issus des requêtes
 - devront être consultables sur le site sous forme de tableaux et de graphiques,
 - devront aisément pouvoir être exportés dans des formats utilisables avec des outils de bureautique usuels.

Réseau national

de mesures de la radioactivité de l'environnement

Mise à disposition des informations (4/5)

- OS 15: Indice
 - La mise en place d'un indice de référence pourra faire l'objet de travaux dans le cadre du réseau national
- OS 16 : Informations
 - Les informations générales et pratiques sont de la responsabilité des administrateurs
- OS 17 : Liens vers d'autres sites
 - Le portail intégrera des liens vers les sites internet des acteurs du réseau.

Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement

Mise à disposition des données (5/5)

- OS 18 : Groupe des administrateurs (DGSNR et IRSN)
 - Les administrateurs du réseau doivent
 - pouvoir accéder à l'ensemble des données validées techniquement par leur producteur,
 - disposer d'outils adaptés avec mémorisation possible des requêtes pour extraire des données à des fins d'analyse,
 - accéder à tous les dossiers archivés,
 - pouvoir gérer les informations relatives à la situation administrative des producteurs de données et des laboratoires.

Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement

Caractéristiques du portail internet

- OS 19 : Accès au portail
 - L'accès au portail vers les données sera rendu possible à partir des sites de l'ASN et de l'IRSN.
- OS 20 : Référencement
 - Le portail devra faire l'objet d'un référencement sur les principaux moteurs de recherches
 - Mots clés : Réseau, National, Radioactivité, Mesure, Environnement, Laboratoire, Agrément, Intercomparaison, Banque de données (BD).

Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement

PERSPECTIVES

- OS 21 : Recensement des besoins
 - Les besoins et contraintes des acteurs seront recueillis à partir d'entretiens individualisés des différents acteurs.
- OS 22 : Suivi de l'avancement du cahier des charges fonctionnels
 - Mise en place d'un GT « suivi de l'avancement » dont les travaux seront présentés au COPIL.
- Planning prévisionnel
 - 2^{ème} semestre 2005 : entretiens individuels d'évaluation des besoins.
 - décembre 2005 : finalisation du cahier des charges fonctionnels avec échéancier de réalisation et estimation des coûts.